



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **lundi le 2 juin 2014, à 20 h**, au centre communautaire situé au 197, rue d'Adamsville (ancienne caisse populaire), à Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande visant à permettre la subdivision d'un lot situé au 35, chemin de Lotbinière, lot 2 593 548, zone A01-109 pour un usage de la catégorie agricole rurale a4 d'une superficie de 38 009,3 m² au lieu du 50 000 m² minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003;
2. Demande visant à permettre pour le lot 5 413 128, rue de la Côte-Est, zone R01-126-1, la construction d'un bâtiment accessoire par bâtiment principal dans le projet résidentiel intégré, au lieu d'un bâtiment accessoire par terrain tel que le prévoit l'article 107 du règlement de zonage numéro 876-2003;
3. Demande visant à permettre la construction sur le boulevard de Bromont, lot 2 590 943, zone H01-116, de résidences multifamiliales ayant une hauteur maximale de 12 m au lieu de 11 m, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003 et à permettre l'empiètement de la toiture en porte-à-faux d'un balcon dans la marge de 5 m, malgré l'article 322 dudit règlement de zonage.

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures lors de la tenue de cette assemblée.

Donné à Bromont, ce 14^e jour de mai 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA